

n'a pas dépassé son pouvoir; il a acheté de valables actions qui ont rapporté des gains au défendeur et comme en cas de gain le défendeur devait payer le demandeur, il est de toute justice qu'il s'exécute.

Ce serait abuser des mots que d'appeler "paris" ces genres de transactions. Dans les cours inférieures on a allégué que le défendeur était connu de l'appelant comme étant commis de banque à petit salaire et qu'il avait en vue non de placer son argent, mais de jouer à la bourse. On a ajouté encore que le défendeur n'a jamais demandé, ni reçu les actions en question, qu'il les a payées au moyen d'un prêt fait par l'entremise de l'appelant, qu'il n'était pas en position de fournir la totalité de cet argent, et, de fait, qu'il a donné une petite marge à l'appelant. Quand on parle de la sorte, on considère les transactions de la bourse comme des jeux de hasard, ce qui n'est pas juste. Ce sont de légitimes transactions qui rapportent profit par des ventes subséquentes. C'est ce qui arrive tous les jours dans les autres branches de commerce. La loi doit envisager la chose de la même manière, quel que soit l'objet de l'obligation, que ce soit une cargaison de blé ou des actions de compagnie. D'ailleurs, le conseil privé s'est déjà prononcé sur de semblables questions et ne voit pas l'opportunité de changer d'opinion. C'est pourquoi les décisions inférieures sont renversées. La première cour a reconnu, quant à la prescription qu'il n'y en avait pas. Quant aux frais de l'appel, vu qu'il a été permis à l'appelant de le poursuivre, malgré la petite somme réclamée, pour la raison qu'il s'agissait d'une affaire d'intérêt général, spécialement pour les courtiers, les lords opinent que sous les circonstances, l'appelant doit les payer, des deux côtés.

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DE VALLEYFIELD

A la dernière réunion du conseil de la Chambre de Commerce de Valleyfield, le secrétaire de la chambre a été autorisé à transmettre au conseil de ville, au "Board of Trade" et à la "chambre de Commerce de Montréal" copie d'une résolution adoptée par la Chambre à sa séance trimestrielle du mois de janvier dernier, pour obtenir du gouvernement fédéral les travaux d'urgence dans le havre de Valleyfield, pour en rendre l'accès plus facile et moins dangereux à la navigation et au commerce, et copie d'une autre résolution adoptée par le dit conseil de cette chambre, sollicitant le concours de ces trois corps pour appuyer cette demande, ainsi que celle faite à la Cie du Grand Tronc du Canada, à la séance du même conseil du dit 12 avril courant, pour obtenir de la Compagnie, plus d'accommodation sur sa ligne de Valleyfield à Montréal.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

A sa dernière réunion, la Chambre de Commerce de Sherbrooke a organisé ses comités, comme suit: Manufacturiers, W. R. Webster, président, N. T. Dussault, D. O. Denault, G. A. LeBaron, S. W. Jenckes; Commerce, Z. P. Cormier, président, W. S. Dresser, W. B. Neil, G. A. LeBaron, N. T. Dussault; Chemins de fer, Wm. Farwell, président, Jas.

Davidson, N. T. Dussault, W. R. Webster, W. B. Neil; Améliorations locales, W. A. Morehouse, président, D. O. Denault, Jas. Davidson, avec le Président de la chambre, membre de chaque comité, *ex officio*.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Séance du conseil tenue vendredi, le 19 avril; M. H. Laporte, président, au fauteuil. Présents: MM. l'hon. Ls. Tourville, J. D. Rolland, R. Bickerdike, H. A. A. Brault, O. P. Chagnon, C. H. Catelli, L. E. Morin père, L. E. Morin fils, Alphonse Racine, A. Aumond, Chs. Desmarteau, O. Faucher, G. Boivin, J. Haines, J. X. Perrault, F. D. Shallow, membres du conseil. Assistants aussi, MM. Geo. Balcer, W. Marson, J. Monier, Aug Girard, Cap. Goulet etc., membres de la chambre et S. Côté, secrétaire.

Après une discussion aigre-douce soulevée à propos d'un article du Prix Courant.

Le secrétaire lit une communication de M. Henry Miles au sujet d'un bureau d'arbitrage pour les évaluations douanières. Ce bureau aurait pour but de faire disparaître les inégalités dans l'évaluation des marchandises.

Une pétition signée par le bureau de la chambre de commerce sera envoyée au gouvernement fédéral le priant de faire la nomination d'un tel bureau.

Après avoir donné à la chambre lecture de l'accusé de réception du gouvernement de la motion de la chambre de commerce au sujet du bassin Tait, le secrétaire fit lecture d'une résolution de la chambre de commerce de Valleyfield.

Cette dernière demande le concours de la Chambre de Commerce du district de Montréal, pour obtenir du gouvernement que le havre de Valleyfield soit nettoyé; et pour obtenir de la compagnie du G. T. R. qu'elle accorde à Valleyfield, 7 h. 30 le matin; arrivée à 6 h. 30 le soir. Arrivée à Montréal à 9 h. le matin et départ de Montréal, à 5 h. le soir.

Renvoyé au comité.

Plusieurs comités font rapport, entr'autres celui des chemins de fer, priant les compagnies de chemins de fer, de faire droit à la demande de la compagnie de Téléphone des Marchands, de lui accorder le privilège de poser ses lignes sur leurs ponts et de poser des appareils téléphoniques aux stations, pour leur service et celui du public en général.—Adopté.

Le Conseil adopte une proposition à l'effet que le comité de législation rédige une requête qui devra être adressée au gouvernement par laquelle la chambre de commerce demandera un acte d'incorporation pour l'extension de ses pouvoirs.

Plusieurs nouveaux membres ont été proposés et après quelques affaires de routine la séance a été ajournée.

ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

Les manufacturiers de chaussures de Montréal se sont réunis l'autre jour dans la salle de la Chambre de Commerce (*Board of Trade*) et ont décidé de se constituer en association affiliée à la chambre.

Les maisons suivantes étaient représentées: James McCreedy & Co, J & T. Bell, The Ames Holden Co, The Thompson Shoe Co, James Leggett & Co, Z. Lapierre et Cie; James Witham & Co,

James Linton & Co, Geo. S. Slater & Sons, Michaud, Lefebvre & Cie et Fogarty Bros.

La présidence de l'assemblée dévolut à M. Charles F. Smith, de la maison James McCreedy & Co.

L'idée d'une hausse générale dans le prix de la chaussure fut lancée et reçut un bon accueil. Cette hausse est devenue nécessaire par suite de la hausse extraordinaire des cuirs et, si chacun attend que son voisin ait commencé à hausser ses prix, on risque beaucoup d'avoir tout vendu au dessous du prix coûtant, avant de se croire autorisé à marquer sa marchandise au prix réel qu'elle vaut aujourd'hui.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL.

Réunion du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal, (*Board of Trade*), le 23 avril.

Présents: MM. James A. Cantlie, président, au fauteuil; John Torrance, Chas. F. Smith, Geo. Hague, J. T. McBride, David McFarlane, W. McNally, James Crathern, Henry Miles, Arch. Nicoll, James E. Rendell, David Robertson et G. F. C. Smith.

Une résolution de condoléance est adoptée au sujet du décès de feu M. Geo. Childs.

M. Nivin demande un congé qui lui est accordé.

Lu une communication du premier ministre disant que la recommandation du conseil au sujet de la nomination d'un percepteur des douanes à Montréal sera prise en considération par le gouvernement et une autre de même nature concernant les traités de commerce entre les colonies autonomes de l'empire.

L'hon. M. Taillon écrit qu'il pourra sous peu recevoir les délégués du conseil qui doivent lui demander une commission d'enquête sur les affaires civiles.

Le conseil approuve une résolution transmise par l'Association Immobilière concernant les hôpitaux civiques pour les maladies contagieuses.

M. Chas. F. Smith fait part au conseil de la formation d'une Association de la chaussure qui doit s'affilier à la chambre de commerce et lui soumettra ses règlements. On remercie M. Smith du travail qu'il s'est donné pour organiser cette association.

MM. R. Bickerdike, W. Cunningham, R. M. Esdaile, R. Reford et John Torrance sont nommés examinateurs des candidats à la charge de capitaine de Port.

MM. A. A. Ayer, Thomas J. Drummond, C. P. Hébert, John E. Kirkpatrick et D. L. Lockerby sont nommés examinateurs des candidats à la charge de peseur, mesureur et jaugeur.

Puis on procède à l'élection d'un membre du conseil pour remplacer feu M. George Childs, M. L. I. Boivin, importateur, est élu à l'unanimité.

Le carbure de calcium est un composé de carbone et de chaux, produit au four électrique, qui a pour propriété de se décomposer, au contact de l'eau, en chaux et en acétylène; ce dernier élément étant un gaz combustible d'une grande puissance calorifique et éclairante. Une compagnie se forme aux Etats-Unis, sous le titre de Electro-Gaz Co pour exploiter ce procédé pour l'éclairage public et particulier.